

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Association La Fabrique Textile - 1er Salon de la Création et des Savoir-faire textiles Parades des Fils - 19-20 octobre 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine Convention - Décision - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques du territoire, et notamment ceux de la filière mode identifiée comme secteur porteur de l'économie créative, il est proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'apporter un soutien d'un montant de 5 000 € à l'association La Fabrique Textile pour l'organisation du 1^{er} Salon de la création et des savoirs faire textiles « Parades des Fils » qui se tiendra les 19 et 20 octobre prochain à Bordeaux, Parc des Expositions.

L'originalité de cet événement réside dans son double champ d'action. En effet, il valorisera la diversité de la création textile, champ de l'économie créative, avec la présence d'une cinquantaine d'artisans-créateurs, artistes textiles, entreprises/manufactures et mettra en lumière le travail des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'insertion et l'offre de formation des organismes et écoles installés sur le territoire.

Le salon privilégie une approche décloisonnée (économie, patrimoine, savoirs-faire, et formation) afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés par la filière et présents sur le territoire (entreprises, artisans, collectivités, formations, associations d'insertion, étudiants, passionnés). 3 000 personnes sont attendues.

Le programme de la manifestation prévoit une exposition des créations des exposants, la présentation des spécificités du territoire dans un espace Entreprises et Patrimoine, avec notamment un débat concernant les enjeux du « Fabriquer et Produire en France », des ateliers de sensibilisation du public au recyclage et à la récupération textile et deux défilés des créateurs-exposants et des élèves des écoles de formation.

Une communication multi-média a été réalisée auprès des médias locaux et nationaux (notamment auprès d' Objectif Aquitaine, Sud-Ouest, 20 minutes, Direct matin, le Journal du textile, Marie-Claire idées, France Inter, France Bleue Gironde, Sud radio, France 3 Aquitaine, TV7).

Les petites, moyennes et grandes surfaces du grand Sud-Ouest susceptibles de distribuer les créations des exposants ont également été sollicitées, de même que les missions locales, les organismes de formation et les structures d'insertion par l'activité économique porteuses de projet en lien avec la filière textile. Une diffusion sur les réseaux sociaux, les blogs et forums et les sites des partenaires est prévue.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, des partenariats avec des structures ont été élaborés, notamment avec l'association D'Eco Solidaires (33) en collaboration avec le Lycée des Métiers d'arts Toulouse Lautrec de Bordeaux (section tapisserie d'ameublement) pour l'aménagement du salon de thé; l'association Fils et Métiers (47), la Filature de Belvès (24) et une artiste textile de Bordeaux pour les démonstrations de différentes techniques textiles.

La participation de structures de formation de la filière textile est attendue, tels les organismes de formation initiale et professionnelle, l'école IBSM et l'Espace couture, les structures d'insertion par l'activité économique, Le Relais, AMOS et Fringuette pour une présentation du devenir des textiles recyclés et leur valorisation; la Chambre syndicale de la couture de Gironde; les Tissages MOUTET (64) et la Manufacture Pyrénéenne (64) qui sont deux des trois entreprises textiles d'Aquitaine labellisées « Entreprises du patrimoine vivant ».

Dans le cadre d'une approche solidaire, les bénéfices de la vente du mobilier du salon de thé seront redistribués pour partie à l'association African Solidarité France (33) porteuse d'un projet textile au Burkina Fasso destiné aux femmes atteintes du VIH.

L'association La Fabrique Textile est également aidée par d'autres partenaires publics (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général, Mairie de Bordeaux), par l'Etat (Fonds social européen pour la promotion de l'emploi - F.S.E) mais aussi des partenaires privés (Fondation Hermès et Fondation Dior).

La Communauté urbaine est sollicitée par l'association La Fabrique Textile pour un soutien financier de 5.000 € sur un montant de dépenses subventionnable T.T.C de 64 000 € répartis comme suit dans le budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€ TTC)
<u>Achats</u>	3 000	<u>Ventes de produits finis</u>	8 000
<i>Matières et fournitures consommables</i>	3 000	<i>Ventes (billetterie – 2 000 entrées à 4 €)</i>	8 000
	<u>22 200</u>		
<u>Services Extérieurs</u>	12 000	<u>Subventions d'Exploitation</u>	24 000
<i>Location mobilière (stands, éclairages)</i>	10 000	<i>Conseil Régional Aquitaine</i>	7 000
<i>Location immobilière(salle Espace du Lac)</i>	200	<i>Conseil Général de la Gironde</i>	2 000
<i>Assurances</i>	21 500	<i>CUB</i>	5 000
	3 000	<i>Mairie de Bordeaux</i>	5 000
	3 000	<i>Fonds Européens (FSE)</i>	5 000
<u>Autres Services Extérieurs</u>	14 000		
<i>Personnel extérieur à l'entreprise / Sécurité</i>	1 500	<u>Autres produits de gestion courante (Mécénat)</u>	8 000
<i>Rémunérations intermédiaires et Honoraires</i>	17 000	<i>Fondation Dior</i>	3 000
<i>Publicité, Publications, presse, affichage</i>	17 000	<i>Fondation Hermés</i>	5 000
<i>Frais Postaux et de Télécommunications</i>	300		
	300	<u>Autres Produits Exceptionnels</u>	7 000
<u>Charge de personnels</u>			
<i>Rémunérations du personnel (contrat CDD de 6 mois > 1 ETP)</i>	64 000		64 000
		TOTAL	

Autres Charges de Gestion courante	17		17
Droits d'auteur et de reproduction / SACEM	505,52	Contributions volontaires en nature	505,52
	<u>81</u>		<u>81</u>
	<u>505,52</u>	TOTAL des RECETTES	<u>505,52</u>
TOTAL			
Emploi des contributions volontaires en nature			
TOTAL des DEPENSES			

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L. 5215-20 du CGCT concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU l'article L. 5215-27 du CGCT autorisant les communes membres à confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

VU la délibération N° 2012/0326 du 25 mai 2012 concernant les règlements d'intervention à vocation économique, et notamment le règlement d'intervention « développement économique et soutien aux manifestations à caractère économique »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation de l'association LA FABRIQUE TEXTILE participe bien au développement de la filière mode de l'économie créative et que la demande de subvention de cette association, au titre de l'année 2013, est justifiée,

DECIDE

Article 1 : Attribuer une subvention de 5 000 € TTC à l'association LA FABRIQUE TEXTILE pour la réalisation du 1^{er} Salon de la Création et des Savoir-faire textiles qui se tiendra les 19-20 octobre 2013 à Bordeaux,

Article 2 : Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Inscrire la dépense relative au règlement de cette subvention au chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 AOÛT 2013

PUBLIÉ LE : 22 AOÛT 2013

M. NICOLAS FLORIAN